

Le Département de Seine-et-Marne lance sa campagne de viabilité hivernale pour 2023/2024

Chaque année à l'approche de l'hiver, le Département de Seine-et-Marne déploie son plan de viabilité hivernale. Ce dispositif a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers en cas d'intempéries sur le territoire en prenant des mesures telles que le salage des routes avant l'apparition du verglas ou le raclage des chaussées enneigées. Cette année, la campagne s'étendra du 13 novembre 2023 au 18 mars 2024.

« La période hivernale est une période très importante pour la Direction des routes du Conseil Départemental. Le plan de viabilité hivernale mobilise 310 agents, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour assurer la sécurité des usagers sur nos routes en cas d'intempéries. Les agents surveillent 4 314 km de routes départementales et plus particulièrement près de 1 000 km de routes qui sont considérées comme indispensables pour les déplacements du quotidien des Seine-et-Marnais », précise Olivier Lavenka, Vice-président du Département en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture.

En fonction des conditions météorologiques, 2 types d'interventions sont envisagés : le traitement préventif en cas de verglas atmosphérique principalement et le traitement curatif en présence de pluie verglaçante et neige. En tout, le Département de Seine-et-Marne dispose de 28 saleuses réparties dans les centres routiers. L'année dernière, 2 472 tonnes de sel et 300 000 litres de saumure ont été utilisés.

Les interventions du Département sont priorisées en 3 niveaux de service :

- Niveau 1 (961 km) : réseau prioritaire, où la circulation est la plus dense ;
- Niveau 2 (748 km) : 2^e niveau du réseau, traité après le Niveau 1 (délais d'intervention plus longs) ;
- Niveau 3 (2 605 km) : 3^e niveau du réseau, non traité en situation courante, uniquement de manière ponctuelle (pour éviter les accidents, les établissements enclavés...).

« Durant l'hiver, le Département accompagne l'ensemble des usagers en s'assurant de leur sécurité sur le réseau routier départemental. Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les agriculteurs et les entreprises contribuent également à leur niveau, au bon fonctionnement de la viabilité hivernale. Le Département met par exemple à disposition des agriculteurs une lame de déneigement pour une mobilisation potentielle en cas de conditions météorologiques exceptionnelles. Du sel peut être également fourni aux communes en contrepartie de traitement du réseau de désenclavement », ajoute Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Le Département offre aux usagers des routes départementales un service d'informations par e-mail ou par SMS via Info Routes 77. Ce service permet de recevoir des alertes en période hivernale, afin de connaître l'état et l'accessibilité du réseau routier en cas de neige, verglas et pluie verglaçante. L'inscription au service est gratuite et peut se faire en ligne sur www.seine-et-marne.fr.

Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard – 06 79 38 52 96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr